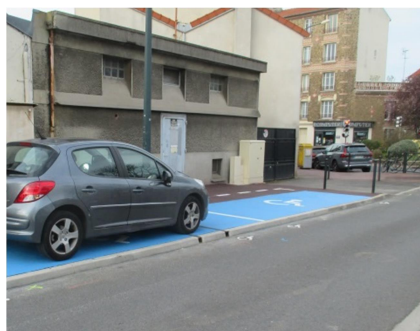


# Plan municipal pluriannuel d'accompagnement du HANDICAP

## Ville de Saint-Maur-des-Fossés



**2023**  
**2026**

# SOMMAIRE

<b>Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources</b> .....	<b>5</b>
ACTION N°1. – Sensibiliser le grand public sur les situations de handicap .....	6
ACTION N°2. – Identifier la coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource.....	7
ACTION N°3. – Consolider le maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne.....	8
<b>Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants</b> .....	<b>9</b>
ACTION N°4. – Intégrer des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire .....	10
ACTION N°5. – Soutenir les équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse.....	12
ACTION N°6. – Soutenir les familles et aidants familiaux .....	14
<b>Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs</b> .....	<b>15</b>
ACTION N°7. – Sensibiliser le personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap .....	16
ACTION N°8. – Accompagner la formation des stagiaires en situation de handicap .....	18
ACTION N°9. – Participer à la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap.....	20
<b>Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité</b> .....	<b>21</b>
ACTION N°10. – Repérer les difficultés d'accessibilité dans la ville .....	22
ACTION N°11. – Favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite .....	24
ACTION N°12. – Créer un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite .....	25
ACTION N°13 – Favoriser les logements accessibles dans la ville.....	26
ACTION N°14 – Rendre accessible les pratiques sportives .....	27

## PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la **ville de Saint-Maur-des-Fossés** s'engage pleinement pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

Avancée majeure pour les personnes en situation de handicap, la loi fondatrice n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe fondateur du droit de tous à accéder à tout : *« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »*

La politique en faveur des personnes handicapées prend un tournant et s'oriente alors vers une **société soucieuse de l'accompagnement et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap**, c'est-à-dire une société qui permet à tous les individus, en situation de handicap physique ou psychologique, d'occuper une place dans la société.

Afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes handicapées, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel. C'est d'ailleurs la vocation prioritaire du département à travers la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui accueille, informe, accompagne et conseille ce public et leurs aidants. Elle évalue la situation des personnes, identifie leurs besoins et élabore des réponses adaptées et personnalisées. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement, plusieurs dispositifs d'aide départementale existent pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap. Les communes, en tant qu'acteur de proximité, ont également un rôle à jouer.

La ville de Saint-Maur-des-Fossés mène depuis plusieurs années une politique volontariste et transversale dans ce domaine pour accompagner les 4 836 personnes en situation de handicap de la commune (enfants et adultes) qui bénéficient d'aides et/ou prestations (données 2022 transmises par la MDPH). Malgré les dispositions législatives, le handicap reste une cause d'exclusion, en termes d'éducation, d'accès aux infrastructures, d'intégration professionnelle, mais aussi d'acceptation sociale. Outre les solutions que la ville cherche à apporter pour lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi, qui prennent souvent leurs racines dans le système éducatif, ou les inégalités d'accès aux services publics tels que les transports, elle tend à accompagner la pensée des concitoyens et la représentation qu'ils ont du handicap. En effet, elle va au-delà du strict respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à ses champs de compétence. Elle intègre pleinement la notion de société soucieuse d'accompagner de manière large les porteurs de handicap et tend à répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, de scolarité, d'insertion professionnelle, d'aménagements du domicile, du cadre de travail et d'accessibilité aux services publics. Elle vise ainsi à assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables, et, à leurs familles et proches, un accompagnement et un soutien.

Afin de répondre à ces besoins, la ville de Saint-Maur-des-Fossés a créé un service handicap le 1er septembre 2016. Sa mission est avant tout d'assurer le lien et la coordination des missions en lien avec le handicap portées par les différents services municipaux. Elle favorise le travail en transversalité, et souhaite développer 4 axes de travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs municipaux, associatifs et les usagers :

- Participer à l'information et à la sensibilisation : espace ressources
- Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants
- Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs
- Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

## Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

---

Le handicap est plus que jamais l'affaire de tous : un Français sur cinq est concerné, soit 12 millions de personnes. 80 % de ces handicaps sont invisibles et 85 % surviennent au cours de la vie. Pourtant, de nombreux préjugés subsistent autour du handicap. Faire évoluer les mentalités vise alors à construire une société soucieuse de l'accompagnement et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap.

En complémentarité de l'accueil et de l'accompagnement dispensés par la MDPH, la Ville mène des actions de **sensibilisation du grand public sur les situations de handicap (ACTION N°1)** pour rendre visible les invisibles. Elle a pour objectif d'intensifier la mobilisation de tous les citoyens pour améliorer le quotidien de tous, de la naissance jusqu'au grand âge et éviter l'isolement social. En effet, outre les problèmes de discriminations, les personnes en situation de handicap peuvent vivre un parcours du combattant dans un climat d'intense isolement. Ces personnes ne se manifestent pas toujours ou peinent à trouver un interlocuteur facilement identifiable tel que se veut la **coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource (ACTION N°2)** en complémentarité du CCAS (Centre Communale d'Action Social) et de la MDPH. Pour informer, orienter et accompagner ce public, la coordination handicap s'appuie sur les différents acteurs de la ville œuvrant pour cette cause. Un travail de **consolidation du maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne (ACTION N°3)** est alors indispensable.

## Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

### ACTION N°1. – Sensibiliser du grand public sur les situations de handicap

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser la mobilité dans la ville
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Sensibiliser les Saint-Mauriens aux difficultés et discriminations subies par les personnes en situation de handicap
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements médico-sociaux de la ville</li> <li>- Associations de la ville et du Département</li> <li>- Services municipaux</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Service communication</li> <li>- Département</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Proposer des sensibilisations au handicap visuel, auditif, moteur, mental et invisible</p> <p>Identifier les situations handicapantes dans la ville</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Communiquer à destination des habitants et des agents municipaux</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sensibilisations organisées</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>- Sollicitation des Saint-Mauriens et partenaires</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p><b>Sensibilisation au grand public sur les situations autour du handicap</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine du handicap</li> <li>- Exposition photos dans la ville, conférences</li> <li>- Opération brioches, mimosas</li> <li>- Bac de collecte de bouchons</li> <li>- Journée intégration au sport paralympique</li> <li>- Retransmission jeux para-olympiques</li> </ul>
<b>PERSPECTIVES</b>	Tendre vers une ville soucieuse d'intégrer au sens large les personnes en situation de handicap

## Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

### ACTION N°2. – Identifier de la coordination handicap de la ville en tant que pôle ressource

<b>OBJECTIF</b>	Connaissance de la coordination handicap
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Communiquer sur l'existence de la coordination handicap
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les services municipaux</li> <li>- Associations et partenaires de la coordination handicap</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Se faire connaître auprès du public, des services et des partenaires</p> <p>Organiser des réunions de travail, des évènements</p> <p>Fédérer les services autour d'un évènement commun en faveur du handicap</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sollicitation de la coordination handicap</li> <li>- Nombre de participation à des réunions de réseaux et de projets</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Ateliers participatifs dans les services municipaux</p> <p>Communication interne et externe</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Solliciter systématiquement la coordination handicap</p> <p>Connaitre le service et ses missions</p> <p>Créer des permanences ressources dans les différentes maisons de la ville (permanence à la maison des familles pour le repérage des enfants et familles en situation de handicap ; permanence à la maison des séniors pour le repérage des séniors en situation de handicaps ; permanence à la maison des étudiants pour les adolescents et étudiants en situation de handicap)</p>

## Participer à l'information et sensibilisation : espace ressources

### ACTION N°3. – Consolider du maillage avec les associations et les institutions Saint-Maurienne

<b>OBJECTIF</b>	Favoriser le lien avec les associations et les institutions
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Créer des projets innovants autour du handicap
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IME</li> <li>- CMP</li> <li>- Foyers de la ville</li> <li>- MAS</li> <li>- ESAT</li> <li>- Service d'accompagnement à domicile</li> <li>- Pôle autisme</li> <li>- Les amis de cléophas</li> <li>- APF et la coccinelle</li> <li>- Danse les yeux fermés</li> <li>- Les services municipaux</li> <li>- Education Nationale</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires</p> <p>Organiser des évènements rassemblant les différents acteurs du territoire œuvrant pour une même cause</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés avec les partenaires</li> <li>- Nombre de participation</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Exposition photos sur l'autisme</p> <p>Participation annuelle à la semaine du handicap depuis 2019</p> <p>Sensibilisations et formations par les partenaires</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Poursuivre la création d'un maillage solide entre les associations et institutions</p> <p>Partager les connaissances et les compétences des partenaires</p> <p>Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs</p>



## Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

---

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École pour tous vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le département met tout en œuvre pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS), outil de pilotage du parcours de scolarisation, autant opérationnel que possible dès lors que la famille a saisi la MDPH. Le recours à l'accompagnement humain et à des matériels pédagogiques adaptés, dans le cadre du PPS, concourt à rendre possible l'accomplissement de la scolarité.

La Ville contribue également à favoriser **l'intégration des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire (ACTION N°4)**. En effet, outre ses missions d'entretien et de construction des écoles de premier degré, la ville organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école. La restauration scolaire relève également de sa compétence. Les activités périscolaires sont alors d'une certaine manière constitutive de la journée scolaire et le **soutien aux équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse (ACTION N°5)** prend tout son sens pour optimiser l'accueil de ce public dans de bonnes conditions. Pour que cet accueil soit optimal, la ville vise également à faciliter le parcours de scolarisation en proposant un **soutien aux aidants familiaux (ACTION N°6)**.

## Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants

### ACTION N°4. – Intégrer des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

<b>OBJECTIF</b>	Sensibiliser, former et informer
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Accompagner les agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap Sensibiliser les enfants Sensibiliser les agents municipaux
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service petite enfance</li> <li>- Service périscolaire</li> <li>- Service des affaires scolaires et prestation aux familles</li> <li>- Service jeunesse</li> <li>- Service des sports</li> <li>- Service communication</li> <li>- Service des fêtes</li> <li>- Coordination enfance éducation</li> <li>- Maison des Familles et de la Parentalité</li> <li>- Service formation</li> <li>- Conseil Municipal des Enfants (CME)</li> <li>- Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ)</li> <li>- Education Nationale</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les professionnels de santé mobilisables pour proposer des formations</p> <p>Identifier les associations Saint-Mauriennes compétentes à la sensibilisation du handicap</p> <p>Mobiliser l'Education Nationale pour sensibiliser les enfants sur le temps scolaire</p> <p>Organiser des sensibilisations et formations</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de formations proposées</li> <li>- Nombres d'agents formés</li> <li>- Nombres de sensibilisations organisées</li> <li>- Nombres d'enfants sensibilisés</li> <li>- Sollicitation de la coordination handicap</li> <li>- Nombres de thématiques de sensibilisations abordées</li> </ul>

<b>ACTIONS MENEES</b>	<b>Formations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations réalisées par l'IME des Bords de Marne <ul style="list-style-type: none"> <li>*2021 : 24 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme</li> <li>*2022 : 12 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme</li> </ul> </li> <li>- Formation réalisée par le SESSAD <ul style="list-style-type: none"> <li>*2021 : sensibilisation de tous les agents de la médiathèque au trouble du spectre de l'autisme</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation au handicap sur la semaine du handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>*2021 et 2022 : sensibilisation aux troubles moteurs, auditifs et visuels</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Sensibilisations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine du handicap <ul style="list-style-type: none"> <li>*2021 : 140 enfants sensibilisés</li> <li>*2022 : 136 enfants sensibilisés</li> </ul> </li> <li>- troubles DYS (2023) : atelier avec les enfants du CME :</li> <li>- handicap visuel (2023) : 15 enfants sensibilisés par l'association « danse les yeux fermés »</li> <li>- handicap moteur (2023) : 24 enfants sensibilisés par la troupe « des drôles de compères »</li> </ul> <p>Participation d'une classe de CM2 aux jeux paralympiques de l'IME des bords de Marne</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Sensibiliser l'ensemble des agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap : formations adaptées et mises en situation</p> <p>Transmettre des outils permettant d'inclure les enfants en milieu ordinaire de façon bienveillante et dans un climat apaisé.</p>

<b>Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants</b>	
<b>ACTION N°5. – Soutenir les équipes municipales de la petite enfance, enfance et jeunesse</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Sensibiliser, former et informer
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Accompagner les équipes à l'accueil d'enfants en situation de handicap et faire face aux situations d'accueil difficiles
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements médico-sociaux</li> <li>- Service petite enfance</li> <li>- Service périscolaire</li> <li>- Service des affaires scolaires et prestation aux familles</li> <li>- Service jeunesse</li> <li>- Service des sports</li> <li>- Service communication</li> <li>- Service des fêtes</li> <li>- Coordination enfance éducation</li> <li>- Parentalité</li> <li>- Service formation</li> <li>- Conseil Municipal des Enfants</li> <li>- Conseil Consultatif des Jeunes</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les besoins des équipes</p> <p>Transmettre le recensement des besoins de formations</p> <p>Choisir les établissements formateurs et accompagnateurs</p> <p>Accompagner et suivi des équipes par des professionnels</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de situations difficiles pour lesquelles un accompagnement a été mis en place</li> <li>- Nombres d'agents accompagnés</li> <li>- Sollicitation enregistrées par la coordination handicap</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Formations réalisées par l'IME des Bords de Marne</p> <p>*2021 : 24 agents du périscolaires formés au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>*2022 : 12 agents du périscolaire formés au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>Formation réalisée par le SESSAD</p> <p>*2021 : sensibilisation de tous les agents de la médiathèque au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>*2022 : sensibilisation d'une équipe périscolaire au trouble du spectre de l'autisme</p> <p>Sensibilisation au handicap sur la semaine du handicap :</p> <p>*2021 et 2022 : sensibilisation aux troubles moteurs, auditifs et visuels</p>

<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Composer des équipes solides pour l'encadrement des enfants en situation de handicap</p> <p>Maîtriser les situations difficiles d'accueil d'enfants en situation de handicap</p> <p>Construire des équipes capables de distinguer un enfant en situation de handicap d'un enfant dont le comportement handicape l'adaptation en collectivité</p> <p>Créer une équipe mobile d'accompagnement aux situations difficiles</p>
---------------------	---

<b>Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap et leurs aidants</b>	
<b>ACTION N°6. – Soutenir les familles et aidants familiaux</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Sensibiliser, former et informer
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Proposer un espace de parole et de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap</p> <p>Informer et conseiller les Saint-Mauriens sur l'intégration scolaire et périscolaire des enfants et les dispositifs existants</p>
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service petite enfance</li> <li>- Service périscolaire</li> <li>- Service des affaires scolaires et prestation aux familles</li> <li>- Service communication</li> <li>- Service des fêtes</li> <li>- Coordination enfance éducation</li> <li>- Maison des Familles et de la Parentalité</li> <li>- Associations</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les besoins des familles et les orienter pour faciliter leurs parcours de scolarité</p> <p>Organiser des conférences à destination des familles et des professionnels sur les enfants en situation de handicap</p> <p>Accompagner les familles démunies</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation enregistrées par la coordination handicap</li> <li>- Nombres d'actions de sensibilisation et d'information organisées</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Groupe de parole et de soutien aux parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 : handialoguant</li> <li>- 2022 : les troubles DYS</li> <li>- 2023 : les troubles du spectre de l'autisme</li> </ul> <p>Guide à destination des familles ayant participé au groupe de parole</p> <p>Préparation du salon école pour tous</p> <p>Conférence sur les DYS, enfant sans solutions</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Organiser le salon de l'école pour tous, tous les deux ans</p> <p>Rédiger et diffuser un guide du handicap</p>

## Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

---

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Tout employeur occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

Pour être exemplaire et respecter la proportion de 6% de travailleurs en situation de handicap dans son effectif total, la ville participe à l'insertion professionnelle des personnes en situations de handicap en proposant une **sensibilisation du personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap (ACTION N°7)** ainsi qu'un **accompagnement de la formation des stagiaires en situation de handicap (ACTION N°8)**. La Ville va au-delà du strict respect des dispositions législatives et réglementaires et vise en **la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap (ACTION N°9)** au sein de la mairie et des entreprises de proximité. Le nombre d'agents embauché en situation de handicap déclarés annuellement dépasse d'ailleurs largement le taux imposé par la loi.

## Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

### ACTION N°7. – Sensibiliser le personnel communal à l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap

<b>OBJECTIF</b>	Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Accompagner le personnel communal dans l'accueil de collègues et de stagiaires en situation de handicap
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap et le service emploi et compétences
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les services municipaux</li> <li>- Associations et partenaires de la coordination handicap</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Mettre en place des conventions de partenariat avec les établissements médico-sociaux, IME et IMPro</p> <p>Solliciter les services municipaux pour l'accueil de personnes en situation de handicap, et notamment l'accueil en piscine</p> <p>Sensibiliser, former et informer dans les services accueillants les personnes en situation de handicap</p> <p>Organiser des réunions préparatoires entre les services accueillant les personnes en situation de handicap et les organismes en charge des jeunes en situation de handicap</p> <p>Accompagner les services sur les besoins de compensation au handicap des personnes accueillies</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<p>Nombre d'embauches de personnes en situation de handicap</p> <p>Nombre de services et agents sensibilisés</p> <p>Nombre de stagiaires accueillis</p> <p>Nombre d'établissements ayant sollicités la mairie pour des stages</p> <p>Nombre et type de services municipaux ayant reçus des stagiaires</p>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>DUODAY</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : 5 duoday</li> <li>- 2022 : 7 duoday</li> </ul> <p>Les duodays ont permis à trois personnes en situation de handicap d'être embauchées</p> <p>Sensibilisation par une éducatrice et une psychologue d'un établissement médico-social des agents du périscolaires sur les troubles du spectre autistique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 :12 agents</li> <li>- 2022 :12 agents</li> <li>- 2023 :12 agents</li> </ul> <p>Nombre de stagiaires accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : 2 stagiaires</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : 12 stagiaires</li> <li>- 2022 : 22 stagiaires</li> </ul> <p>Contrat d'apprentissage : 1</p> <p>Formation d'une psychologue du SESSAD sur l'autisme pour accueillir un stagiaire à la médiathèque (2022)</p> <p>Participation d'un stagiaire à la nuit de la lecture (2023) : évènement médiathèque</p>
<p><b>PERSPECTIVES</b></p>	<p>Créer un maillage solide avec pôle emploi permettant des passerelles entre leurs demandeurs d'emploi et les besoins de recrutement de la ville</p> <p>Rédiger un livret d'accueil pour les nouveaux agents</p> <p>Créer dans l'intranet de la ville une rubrique de documents ressources pour les personnes en situation de handicap les informant de leurs droits</p> <p>Concevoir une procédure d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap</p> <p>Faciliter leur intégration</p>

## Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

### ACTION N°8. – Accompagner la formation des stagiaires en situation de handicap

<b>OBJECTIF</b>	Favoriser la formation des personnes en situation de handicap
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Accompagner les équipes à l'accueil de stagiaires en situation de handicap Former et soutenir les tuteurs
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap et le service emploi et compétences
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les services municipaux</li> <li>- Associations et partenaires de la coordination handicap</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Organiser des réunions préparatoires entre le service accueillant le stagiaire, le stagiaire et son chargé d'insertion afin de recenser les tâches pouvant être réalisées</p> <p>Planifier les tâches ou missions à effectuer</p> <p>Accompagner le stagiaire par un tuteur volontaire</p> <p>Aménager les horaires de travail et transmission des supports pédagogiques si le stagiaire en bénéficie</p> <p>Mettre en place une convention de stage et grille d'évaluation</p> <p>Réaliser un job coaching par le chargé d'insertion sur les temps d'apprentissage métier</p> <p>Clôturer le stage par un bilan</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<p>Réussite de l'insertion professionnelle des stagiaires en milieu ordinaire</p> <p>Satisfaction des stagiaires et des agents</p> <p>Qualité de la production</p> <p>Propositions d'autres stages</p>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Nombre de stagiaires accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : 2 stagiaires</li> <li>- 2021 : 12 stagiaires</li> <li>- 2022 : 22 stagiaires</li> </ul> <p>Services ayant accueillis des stagiaires en situation de handicap : petite enfance et parentalité, restauration et intendance des écoles et bâtiments, médiathèque, garage municipal, état civil, régie ateliers peinture, régie voirie, espace public propreté, sport et périscolaire.</p> <p>Stage entretien des jardins de la maison de la nature avec l'IME des Bords de Marne de septembre 2022 à juin 2023 : un demi après-midi tous les quinze jours, la maison de la nature a accueilli des jeunes de l'IME accompagnés de leur éducateur afin de mettre en application l'atelier espace verts de l'IME.</p>

	<p>Stage entretien du jardin pédagogique de la ville avec le Centre d'Accueil de Jour en juin 2022 : un demi après-midi tous les quinze jours, le jardin pédagogique de la ville a accueilli les adultes du centre d'accueil de jour accompagnés de leur éducateur pour découvrir l'entretien de jardin et potager</p> <p><b>Certificat d'Aptitude Professionnelle :</b>  Accompagnement et mise en place d'un contrat d'alternance d'un jeune présentant des troubles du spectre autistique pendant deux ans. : obtention de son CAP électricité en 2023.</p>
<p><b>PERSPECTIVES</b></p>	<p>Augmenter les offres de stages adaptées</p> <p>Inciter les services municipaux à solliciter les ESAT pour répondre à leurs besoins RH (convention partenariale et mise à disposition)</p> <p>Inscrire dans les marchés publics l'emploi solidaire</p>

## Participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leurs tuteurs

### ACTION N°9. – Participer à la concrétisation de l'emploi des personnes en situation de handicap

<b>OBJECTIF</b>	Inciter à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Facilité la passerelle entre établissements médicaux sociaux et entreprises de proximité
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations et partenaires de la coordination handicap</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Entreprises Saint-Maurienne</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Sensibiliser, former et informer les entreprises Saint-Maurienne à l'embauche de personnes en situation de handicap</p> <p>Participer au dispositif duoday pour favoriser l'intégration</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<p>Réussite de l'insertion professionnelle</p> <p>Participation des entreprises Saint-Maurienne</p> <p>Nombre d'offres d'emploi proposées</p>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Prise de contact avec Pôle Emploi</p> <p>Actions en partenariat avec pôle emploi à venir en 2023 pour la semaine du handicap</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	Mettre en place un partenariat avec pôle emploi pour animer un réseau entre les entreprises saint-maurienne et les demandeurs d'emploi en situation de handicap

## Optimiser l’insertion dans la cité par l’accessibilité et la mobilité

---

L’article 45 de la loi du 11 février 2005 prévoit que : « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »

La ville de Saint-Maur-des-Fossés va au-delà des dispositions légales pour préserver le cadre de vie de sa population. Elle met en œuvre un programme pluriannuel de travaux pour que toute personne puisse se déplacer et circuler dans la ville de façon autonome qu’elle soit valide, en situation de handicap ou à mobilité réduite. Afin d’assurer une continuité des cheminements accessibles sur son territoire, elle propose des aménagements urbains en adéquation avec les difficultés **d’accessibilité dans la ville (ACTION N°10)** repérées. **Par ailleurs favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite (ACTION N°11)** contribue à améliorer la mobilité de ce public. La ville facilite également les déplacements piétonniers en créant **un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite (ACTION N°12)**

Par ailleurs, selon le code de la construction et de l’habitation, un logement est accessible lorsque les personnes handicapées peuvent, « avec la plus grande autonomie possible », circuler, se repérer et communiquer dans le bâtiment, accéder aux locaux et utiliser les équipements. La ville est fortement engagée en faveur des personnes en situation de handicap et par ses actions, elle tend à **informer sur les logements accessibles (ACTION N°13)** mais aussi à promouvoir **l’accessibilité des pratiques sportives, de loisirs et de culture (ACTION N°14)** au plus grand nombre.

## Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

### ACTION N°10. – Repérer les difficultés d'accessibilité dans la ville

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser l'accessibilité des services et ERP (établissements recevant du public) de la ville
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Repérer les difficultés d'accessibilité de la voirie et des ERP Favoriser le travail transversal entre les services municipaux
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication</li> <li>- Saint-Maur Proximité</li> <li>- Service espace public</li> <li>- Service des espaces verts</li> <li>- Service voirie</li> <li>- Service de l'urbanisme</li> <li>- Service des bâtiments communaux</li> <li>- Service de l'enseignement</li> <li>- Paris Est Marne Bois</li> <li>- Les commerces</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les anomalies voiries (stationnements, poubelles, dépôts sauvages, végétations débordantes, ...)</p> <p>Identifier les anomalies des ERP (accès, aménagement, circulation,...)</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins, avis)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informers les Saint-Mauriens des facilités des démarches en utilisant l'espace citoyen de la ville</p> <p>Encourager les habitants à plus de civisme en les sensibilisant et responsabilisant aux difficultés de mobilité des personnes dans la ville</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'anomalies voiries identifiées</li> <li>- Nombre de GRU</li> <li>- Nombre de travaux réalisés, délais d'intervention</li> <li>- Satisfaction des Saint-Mauriens</li> <li>- Investissements réalisés</li> </ul>

<p><b>ACTIONS MENEES</b></p>	<p>Anomalies repérées par SMP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : 5151 dépôts sauvages, 521 encombrants, 23 végétations débordantes et 15 branches d'arbres</li> <li>- 2021 : 5892 dépôts sauvages, 385 encombrants, 15 végétations débordantes et 17 branches d'arbres</li> <li>- 2022 : 4506 dépôts sauvages, 278 encombrants, 45 végétations débordantes et 18 branches d'arbres</li> </ul> <p>Mise en place d'une Gestion de la Relation Usager</p> <p>Expérimentation de deux navettes municipales durant deux ans en complémentarité du PAM 94</p>
	<p>Navette accessible aux personnes en situation de handicap ; installation d'un tapis antidérapant sur la rampe d'accès ; contrôle de l'accessibilité des points d'arrêts.</p> <p>Accompagnement des établissements privés recevant du public Les établissements déposent des dossiers de mise en accessibilité au service de l'urbanisme, puis transmission à la coordination handicap. Nombre de dossiers traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2020 :10 dossiers</li> <li>-2021 : 26 dossiers</li> <li>-2022 : 31 dossiers</li> <li>-2023 : 27 dossiers (au 29/08)</li> </ul>
<p><b>PERSPECTIVES</b></p>	<p>Tendre à rendre accessible les services municipaux, bâtiments communaux et commerces</p> <p>Identifier les commerces accessibles sur leur vitrine (choix d'un logo ville)</p> <p>Recenser les commerces accessibles dans un guide (guide du handicap et/ou guide des commerces)</p> <p>Acquérir une rampe d'accès mobile</p>

## Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

### ACTION N°11. – Favoriser les stationnements de proximité à destination des personnes à mobilité réduite

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser le stationnement, et notamment PMR, dans la ville
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	Repérer les difficultés de stationnement pour les personnes à mobilité réduites  Lutter contre les fausses cartes de stationnement PMR  Favoriser le travail transversal entre les services municipaux
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication</li> <li>- Saint-Maur Proximité</li> <li>- Service espace public</li> <li>- Service voirie</li> <li>- Département</li> <li>- Police Municipale</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les places de stationnement existantes et les places à créer</p> <p>Favoriser la création de places PMR auprès des centres médicaux</p> <p>Favoriser la création de places PMR à proximité des voies piétonnes</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informers les Saint-Mauriens</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places créés</li> <li>- Distance entre chaque place PMR</li> <li>- Satisfaction des Saint-Mauriens</li> <li>- Sollicitation des Saint-Mauriens</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Recensement des places de stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : 175 places PMR</li> <li>- 2021 : 175 places PMR normalisées et 3 places PMR non normalisées</li> <li>- 2022 : 37 places PMR en ouvrage, 144 places PMR normalisées en surface et 20 places PMR de courtoisie</li> </ul>
<b>PERSPECTIVES</b>	Créer une carte interactive consultable sur le site de la ville (SIG)



## Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

### ACTION N°12. – Créer un mobilier urbain à destination des personnes à mobilité réduite

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser la mobilité dans la ville
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Identifier un itinéraire avec une ou plusieurs étapes de repos</p> <p>Installer une borne de recharge pour fauteuil roulant électrique</p> <p>Favoriser le travail transversal entre les services municipaux</p>
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication</li> <li>- Saint-Maur Proximité</li> <li>- Service espace public</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Identifier les bancs existants</p> <p>Identifier le mobilier à mettre en place</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Informers les Saint-Mauriens</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mobiliers installés</li> <li>- Distance entre chaque banc</li> <li>- Satisfaction des Saint-Mauriens</li> <li>- Sollicitation des Saint-Mauriens</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Recensement des bancs : 914 (municipaux et RATP) en 2019</p> <p>Remplacement des bancs municipaux vétustes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : 19 bancs remplacés</li> <li>- 2021 : 17 bancs remplacés</li> <li>- 2022 : 4 bancs remplacés</li> </ul> <p>Programme d'installation de nouveaux mobiliers (7 bancs doivent être remplacés en 2023)</p>
<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Créer une carte interactive consultable sur le site de la ville (SIG)</p> <p>Préparer son déplacement dans la ville en fonction de ses aptitudes (itinéraires)</p>

## Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

### ACTION N°13 – Favoriser les logements accessibles dans la ville

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser l'accessibilité des logements
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Repérer les difficultés d'aménagement des locaux d'habitation</p> <p>Informier et orienter les habitants sur les aides et subventions mobilisables</p> <p>Inciter les bailleurs sociaux et propriétaires bailleurs à recenser leurs logements accessibles</p> <p>Favoriser le travail transversal entre les services municipaux</p>
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service logement</li> <li>- Service urbanisme</li> <li>- Service communication</li> <li>- Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)</li> <li>- Ergothèque 94</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Inciter les bailleurs à recenser les logements accessibles ou pouvant le devenir</p> <p>Identifier les besoins de la population</p> <p>Planifier des réunions et groupes de travail avec les partenaires (concertation, recensement des besoins, freins)</p> <p>Proposer des sensibilisations sur les logements accessibles et adaptables</p> <p>Soutien de la ville dans l'acquisition d'un logement accessible et/ou adaptable</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements accessibles recensés</li> <li>- Nombre de sensibilisations organisées</li> <li>- Participation des bailleurs publics aux sensibilisations</li> <li>- Réalisation de travaux de mise en accessibilité</li> <li>- Participation des Saint-Mauriens</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Partenariat avec les bailleurs sociaux pour établir un plan de recensement des logements accessibles</p> <p>Convention de partenariat entre le CCAS et SOLIHA (solidaire pour l'habitat : Apporter des solutions habitat adaptées aux besoins des personnes et des territoires), entre le CCAS et la MDPH.</p> <p>Soutien financier du CCAS pour l'aménagement de l'habitat</p>

<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Tendre à rendre accessible les logements des bailleurs publics et des Saint-Mauriens.</p> <p>Identifier les logements accessibles et/ou adaptables permettant à un habitant ou visiteur en situation de handicap de circuler et d'accéder aux locaux et équipements, de se repérer et de communiquer.</p> <p>Accompagner les bailleurs sociaux et propriétaires bailleurs à rendre accessible ou adaptable leurs logements</p> <p>Soutien financier aux projets d'habitat pour tous portés par les bailleurs et/ou associations</p>
---------------------	--

## Optimiser l'insertion dans la cité par l'accessibilité et la mobilité

### ACTION N°14 – Rendre accessible les pratiques sportives, les loisirs et la culture

<b>OBJECTIF</b>	Accéder et pratiquer une ou des activités physiques et sportives, de loisirs ou culturelles de son choix
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Vaincre l'isolement</p> <p>Communiquer sur l'existence des clubs sportifs et associations sportives accueillant les personnes en situation de handicap et leurs initiatives</p> <p>Communiquer sur les espaces culturels et de loisirs adaptés</p> <p>Former les agents municipaux à l'accueil du public en situation de handicap (centres sportifs, médiathèque...)</p>
<b>PORTEUR DE PROJET</b>	La coordination handicap
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des sports</li> <li>- Direction des Affaires Culturelles</li> <li>- Associations sportives et clubs sportifs de la ville</li> <li>- Etablissements médico-sociaux de la ville</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Proposer des sensibilisations par des mises en situation dans les sports individuels et collectifs</p> <p>Présenter la difficulté de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap</p> <p>Identifier les associations sportives et clubs sportifs de la ville qui souhaitent inclure les personnes en situation de handicap, et leur proposer un accompagnement</p> <p>Organiser des événements rassemblant le sport, les loisirs et la culture autour du handicap</p>
<b>DISPOSITIF D'EVALUATION MIS EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés</li> <li>- Réussite de l'intégration</li> <li>- Satisfaction des Saint-Mauriens</li> </ul>
<b>ACTIONS MENEES</b>	<p>Journée paralympique : épreuves adaptées aux handicaps des jeunes porteurs d'une déficience intellectuelle légère à moyenne avec des troubles associés moteurs et sensoriels.</p> <p style="padding-left: 20px;">*2022 : 70 jeunes de l'IME des Bords de Marne ont participé.</p> <p style="padding-left: 20px;">*2023 : 60 jeunes de l'IME des Bords de Marne ont participé avec une classe de CM2 de l'école élémentaire du Parc Est.</p> <p>VGA handisport : les jeux handi-cap sur le sport. 300 participants en situation de handicap s'initient à de multiples activités sportives.</p> <p>Achat d'une boucle à induction magnétique portative en 2021 par la Ville. Sur demande, le matériel est prêté pour mettre en accessibilité les événements et réunions organisés par la ville.</p>

<b>PERSPECTIVES</b>	<p>Accueillir les personnes valides et en situation de handicap dans un même sport</p> <p>Accompagner l'obtention du label handisport de certaines associations auprès de la Fédération Française Handisport (FFH) et de la Fédération Française de Sport Adapté</p> <p>Intégrer des groupes enfants des établissements médico-sociaux dans les cycles sport-école.</p> <p>Tendre à rendre accessible les lieux d'accueil culturels et de loisirs.</p>
---------------------	--